

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.329

**Rénovation du
conservatoire Gabriel
Fauré : approbation du
programme en vue de la
réalisation des travaux**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Fabienne GODICHAUD à Monique CHIRON, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA Brigitte BAPTISTE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.329**

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

RENOVATION DU CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : APPROBATION DU PROGRAMME EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Le conservatoire Gabriel Faure, construit en 1982, présente plusieurs défauts qui peuvent engendrer à court terme des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'établissement.

Depuis plusieurs années, des travaux mineurs ont été entrepris, qui, s'ils ont pu améliorer un peu le fonctionnement, n'ont pas permis d'atteindre un niveau de performance et d'efficacité suffisant.

Les dépenses en énergie pour ce site sont très importantes au regard de sa surface : sur les trois dernières années, les frais d'énergie sont de 55 600 €TTC/an en moyenne.

Un premier diagnostic des installations avait été réalisé par la société YAC Ingénierie en 2010 qui n'avait pas permis de statuer précisément sur les travaux de rénovation à engager mais dont les données ont été utilisées.

En 2013, une consultation de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation des installations techniques a permis de retenir la société A Ingénierie qui a débuté les études en juin 2014.

Une présentation des différents scénarii de rénovation des installations techniques a eu lieu lors du bureau communautaire du 18 décembre 2014.

La décision du bureau a été de surseoir aux études, de revenir à une jauge d'utilisation compatible avec le bâtiment et d'investiguer sur un projet recalibré.

Les conclusions de l'étude permettaient de cibler les problématiques d'hygrométrie, de température de confort Été/Hiver, de gestion de l'acoustique et de la création d'une salle de grand volume.

En octobre 2016, GrandAngoulême a envisagé deux axes de réflexion consistant à construire en neuf ou à réhabiliter les installations existantes, sans décision à la suite.

En 2018, GrandAngoulême poursuit sa réflexion en réalisant une étude de programmation avec le cabinet ABCD étudiant la faisabilité d'un projet neuf.

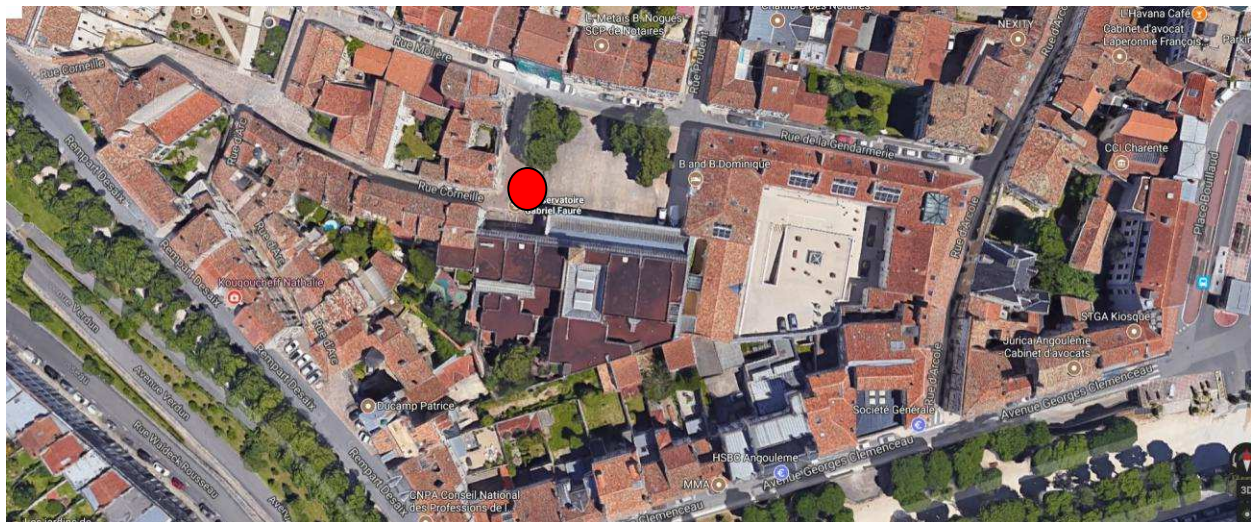
L'étude a conclu en 2020 à une incompatibilité économique de créer un complexe neuf sur un nouveau site.

La réflexion est alors recentrée sur la réhabilitation technique du conservatoire en ajoutant la recherche de l'optimisation des locaux ainsi que l'utilisation d'espaces inexploités tout en diminuant le coût énergétique.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

2. PRESENTATION DU SITE

Le site du conservatoire Gabriel Faure, 3 place Henri Dunant 16000 Angoulême :



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

3. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES

3.1-Le Groupe Projet, le Groupe Culture, le Groupe de pilotage

Afin de poursuivre l'évolution de cette étude de façon réactive, un Groupe Projet, piloté par le chef de projet (Monsieur LATOUR – DGA – Direction Proximité) sera mis en œuvre. Il sera composé d'élus (Monsieur DESAPHY – Conseiller délégué du Président en charge des équipements de diffusion culturelle et de la coopération internationale, Monsieur DEZIER – Elu Vice-Président en charge des travaux), du directeur du Conservatoire et de techniciens de différents services de GrandAngoulême. C'est une instance de validation et d'animation.

Le Groupe de travail Culture ainsi que le bureau communautaire, composés d'élus du territoire seront les espaces de validation des propositions à toutes les phases particulières (DIAG, Programme, PRO...)

Un Groupe de Pilotage (si nécessaire) viendra superviser les travaux du groupe Projet, en complétant sa composition par la présence de partenaires institutionnels. C'est une instance de proposition et de réflexion.

Les validations se feront par le Maître d'Ouvrage (Conseil Communautaire)

3.2-Les directions de GrandAngoulême représentant le Maître d'Ouvrage

Compte tenu de sa vocation, cette étude est pilotée par la Direction Proximité, assistée par la Direction des Services Techniques qui assurera la conduite d'opération en appui des autres services de GrandAngoulême (service marché, contractualisation, énergie...)

La Direction Proximité

La Direction Proximité assure l'organisation générale du groupe projet, le groupe de travail Culture et du groupe de pilotage.

Ces plans d'actions reposent sur l'organisation des différentes réunions, la rédaction de compte-rendu, le choix des partenaires institutionnels ou professionnels associés aux différents groupes de travail, la communication de l'avancée du projet à la population.

La Division Construction Patrimoine

La Division Construction Patrimoine assure la gestion de la construction, de l'aménagement et de la maintenance du patrimoine.

La conduite d'opération assiste le chef de projet sur les domaines techniques, administratifs et financiers. Le Cellule Energie sera sollicitée tout au long du projet.

3.3-Les partenaires techniques

Lors de l'étude, le maître d'œuvre, avec l'appui des services de GrandAngoulême, sera amené à rencontrer :

- Le ou la présidente de l'association des parents d'élèves du Conservatoire
- Les représentants des enseignants du Conservatoire
- Les représentants des associations (APF, Valentin Hauy, ADAPEI, Voir Ensemble, Diapason)
- L'AMO infiltrométrie des réseaux du MOA
- L'AMO environnement du MOA

4. L'ETUDE DE PROGRAMMATION

L'étape PROGRAMMATIQUE est décomposée en différentes phases détaillées dans le CCTP de MOE.

Elle doit permettre d'identifier les forces et faiblesses des scénarii de manière à évaluer chaque potentiel. Elle se terminera en identifiant un seul scénario retenu (dit PROGRAMME) à étudier dans la suite du marché de MOE.

Le MOA a établi un concept programmatique servant de base à la réflexion des futurs aménagements.

En plus des aménagements, l'équipe de maîtrise d'œuvre sera en charge d'une réhabilitation complète des installations de CVC, électricité courant fort/faible, SSI (y compris réflexion sur l'isolement vis-à-vis des tiers).L'optimisation énergétique passera par la réhabilitation des équipements techniques, les études thermiques et les simulations thermiques dynamiques avec pour objectif d'atteindre le niveau exigé par la labellisation BBC Effinergie Rénovation.

Le MOA demande à la MOE d'avoir une attention particulière sur la qualité des réhabilitations des systèmes de ventilation pour atteindre une étanchéité de classe B (soufflage et reprise). Le MOA pourra s'appuyer sur une AMO spécifique à la fois en phase de conception et de réalisation. Des tests d'étanchéité des réseaux pourraient être organisés.

Des scénarios complémentaires pourraient voir le jour lors des différentes réunions de travail du groupe projet. Les contraintes techniques identifiées au DIAG doivent permettre d'adapter les scénarios à travailler en tenant compte des contraintes d'exploitation. Le conservatoire ne fermera pas durant les travaux. Le Maître d'Ouvrage souhaite aborder au cours de la phase de programmation toutes les hypothèses d'exécution des travaux (de jour dans certaines zones, certains travaux de jour, du travail de nuit ponctuel, des interventions de nuit en 2 ou 3 x huit sur les périodes de congés...)

5. LES MODALITES

5.1-Les délais d'étude et rendus

Les délais sont précisés au sein des pièces administratives.

Le candidat remettra ses rapports d'études sur format informatique (PDF) intégrant des photographies, des plans et des schémas à des échelles cohérentes, des tableaux, des analyses et argumentaires détaillés, des descriptifs sommaires...

5.2-Les annexes

Après désignation du titulaire, les documents suivants seront mis à sa disposition :

- Plans du conservatoire et de l'école sur support informatique,
- Les anciennes études d'extension, anciens DIAG énergétique, les PV des commissions
- L'étude d'ABCD sur le conservatoire,
- Les procès-verbaux des commissions de sécurité des deux lieux,
- L'étude de faisabilité Incendie (Note au SDIS avec ses plans), DIAG d'isolement,
- Le concept programmatique du MOA.

6. L'ESTIMATION FINANCIERE

Le montant estimatif de l'opération est de 7,2 M€ TTC incluant les frais de maîtrise d'œuvre et tous les frais annexes et se répartit ainsi :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
239 000 € HT	410 492,13 € HT	3 381 945,25 € HT	1 952 226,40 € HT

La mission de maîtrise d'œuvre relève du domaine fonctionnel « bâtiments – réutilisation ou réhabilitation » au livre IV, section II, sous-section 3 de la 2^{ème} partie du code de la commande publique précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de l'estimation financière du marché de maîtrise d'œuvre (997 639 €HT), la consultation se fera donc sous forme d'un appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-6 à 11, R2131-16 à 20 et R2172-1 à 4 du Code de la commande publique.

Le nombre de candidats admis à remettre une offre est fixé à 5 candidats.

Le marché de maîtrise d'œuvre comprendra les missions de base loi MOP (incluant les systèmes de sécurité incendie – SSI) :

- Etudes d'avant-projet sommaire (APS)
- Etudes d'avant-projet définitif (APD)
- Etudes de projets (PRO)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Etudes d'exécution et plans de synthèse (EXE-SYN)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance apportée au Maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)
- Mission complémentaire diagnostic (DIAG)
- Mission complémentaire études préliminaires (EP)
- Mission complémentaire building information modeling (BIH)
- Mission complémentaire simulations thermiques dynamiques (STD)

Tranche optionnelle n° 1 :

- Mission de commissionnement de l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant la procédure d'appel d'offres restreint.

Je vous propose :

DE VALIDER les éléments essentiels du programme de réhabilitation des installations techniques tels que présentés ci-dessus,

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant la procédure d'appel d'offres et les éléments essentiels du dossier de consultation,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents, notamment la demande de permis de construire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 17 décembre 2021